

teddif

*territoires, environnement
et développement durable
en Île-de-France*

mars 2015

Panorama

des projets territoriaux de développement durable en Île-de-France

www.teddif.org



Introduction

2014 a été une année importante de mobilisation des acteurs du développement durable avec, au niveau national, la tenue d'un colloque PCET organisé par l'ADEME et d'un colloque dédié aux Agendas 21 de demain à l'initiative du Commissariat Général au Développement Durable et du comité national agendas 21. En Île-de-France, la rencontre régionale organisée par le réseau Teddif « développement durable en Île-de-France, des collectivités engagées et innovantes » le 9 juillet 2014 a réuni plus de 150 participants.

Avec 85 % de la population francilienne aujourd'hui couverte par un PCET ou un agenda 21¹, les collectivités sont en effet nombreuses à mener des démarches de développement durable qui mettent en œuvre, soutiennent et préfigurent la transition du territoire francilien vers un développement plus durable. Une réelle dynamique de développement durable est à l'oeuvre, les territoires innovent et sont reconnus pour leurs stratégies ambitieuses à travers les différents appels à projet lancés aux niveaux régional et national. C'est ce que retranscrit ce panorama 2014 élaboré par les partenaires du réseau Teddif.

L'année 2015 s'annonce toute aussi riche avec la mise en œuvre des projets des Territoires à énergie positive pour la croissance verte (40 lauréats en Île-de-France), un nouveau dispositif de reconnaissance Agenda 21 local France plus utile et proche des territoires et, bien sûr, la préparation de la "COP 21", la Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le panorama 2015 des projets territoriaux de développement durable en Île-de-France rend compte de la mobilisation collective en présentant l'état d'avancement des projets franciliens portés par les collectivités territoriales (agendas 21 et PCET) au 31 décembre 2014.

Il a été réalisé sur la base des informations recueillies auprès des différents partenaires du réseau teddif : DRIEE, conseil régional Île-de-France, ARENE Île-de-France, ADEME Île-de-France, Etd. Les conseils généraux de Seine-Saint-Denis, de l'Essonne, de Seine-et-Marne, du Val d'Oise ainsi que la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne et le Parc Naturel Régional du Gâtinais français, ont également contribué à actualiser les informations. Qu'ils en soient ici remerciés.

1. Hors conseils généraux et conseil régional - chiffres teddif décembre 2014

Sommaire

4 L'Île-de-France, une région métropolitaine

- 5 Des dynamiques territoriales impactées par le contexte législatif
- 5 Une organisation intercommunale mouvante avec la réforme territoriale en cours et la création de la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016
- 6 La loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) : des objectifs ambitieux et une montée en puissance des PCET
- 7 Développement durable en Île-de-France : 5 documents stratégiques régionaux

9 2014, une année riche de bilans et de nouvelles perspectives pour les démarches de développement durable

- 11 160 démarches agenda 21 en Île-de-France
- 13 107 PCET en cours en Île-de-France, obligatoires ou volontaires
- 15 Des PCET aux ambitions fortes, vers des territoires à énergie positive
- 16 Les agendas 21 et PCET, des dynamiques complémentaires pour une transition écologique affirmée dans les territoires

18 Des dynamiques qui préfigurent, mettent en œuvre et soutiennent la transition du territoire francilien vers un développement plus durable

- 19 Les agendas 21, des projets intégrant davantage la dimension économique en faveur de la transition écologique et sources de bénéfices multiples pour les collectivités et territoires
- 23 Des PCET toujours en construction, le bâti, toujours priorité des PCET franciliens et un panel d'actions en progression
- 26 Cop21, une mobilisation en marche dans les territoires
- 27 Perspectives

L'Île-de-France, une région métropolitaine

21 % du territoire régional couvert par des **réservoirs de biodiversité**

12 millions d'habitants,
soit environ 18,2 % de la population résidant en France

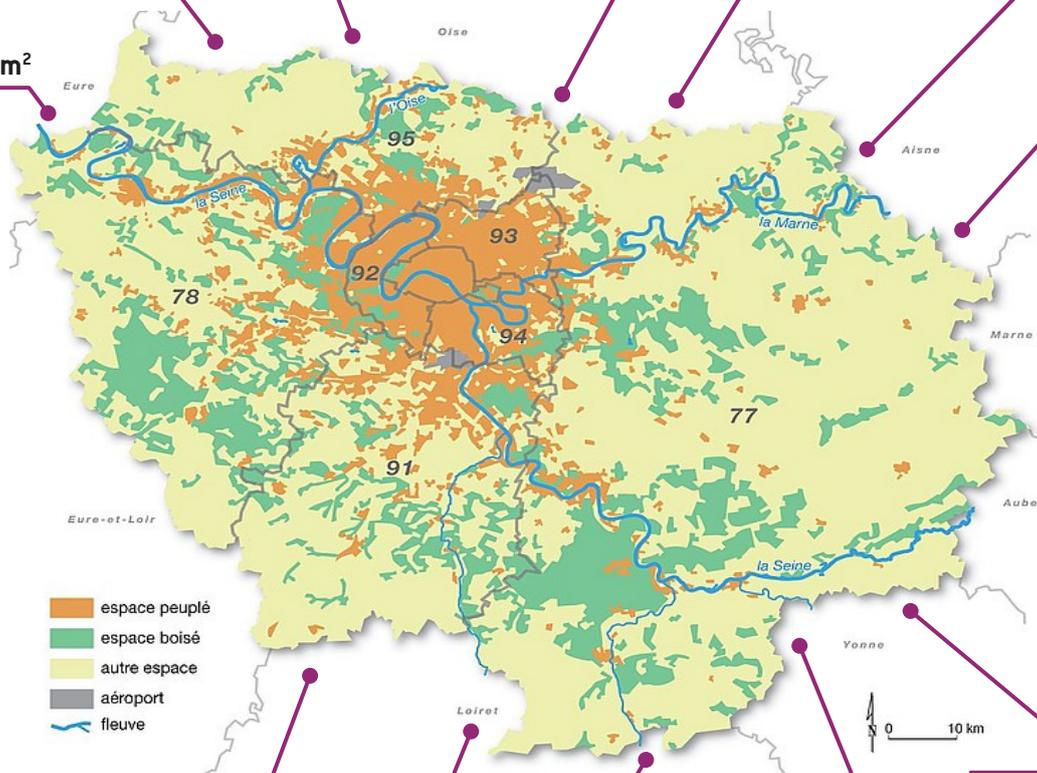
31 % du PIB national

Une superficie de **12 012 km²**

2^e plateforme fluviale d'Europe

Densité :
997 habitants au km²

8 départements



7 677 kms de cours d'eau et canaux navigables

6,7 millions d'habitant
dans le périmètre du Grand Paris

4 Parcs Naturels Régionaux et 22 réserves naturelles

48,7 % du territoire régional en **surface agricole utile (SAU)**

1 281 communes, dont :

- > 10 communes de plus de 80 000 habitants (estimation 2005)
- > la moitié des communes compte une population inférieure à 1200 habitants
- > une centaine de communes avec moins de 200 habitants

Données produites par l'IAU Île-de-France et l'INSEE au 1^{er} janvier 2014

Des dynamiques territoriales impactées par le contexte législatif

L'année 2014 a été marquée par un calendrier législatif chargé avec l'examen parlementaire du projet de loi dite NOTRe (projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République) qui précise les dernières modalités de création de la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016, notamment sur la question des compétences et des périmètres administratifs. En matière d'énergie/climat et de développement durable, le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV), également en examen au parlement, fixe des objectifs ambitieux à l'échelle nationale et locale pour poursuivre la transition écologique.

Une organisation intercommunale mouvante

La création de la métropole du Grand Paris (MGP) au 1^{er} janvier 2016 est prévue par la loi dite Maptam (loi du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles). La loi dite NOTRe (projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République), actuellement en cours d'examen parlementaire, tranchera les derniers arbitrages, ce qui ne rend pas impossible certaines modifications après la publication du panorama.

La MGP comprendra la ville de Paris, les 123 communes de la petite couronne ainsi que les communes volontaires situées au pourtour du périmètre du Grand Paris. Elle comptera au total 6,7 millions d'habitants, soit plus de la moitié de la région Île-de-France. Cette nouvelle intercommunalité sera organisée en territoires comprenant au moins 300 000 habitants (Paris constituera un territoire) et les communes situées en grande couronne devront se constituer en intercommunalités de 200 000 habitants afin de veiller à l'équilibre régional. La création de la MGP poursuit quatre objectifs : améliorer le cadre de vie, réduire les inégalités, construire un développement urbain, social et économique durable et renforcer le rayonnement du territoire.

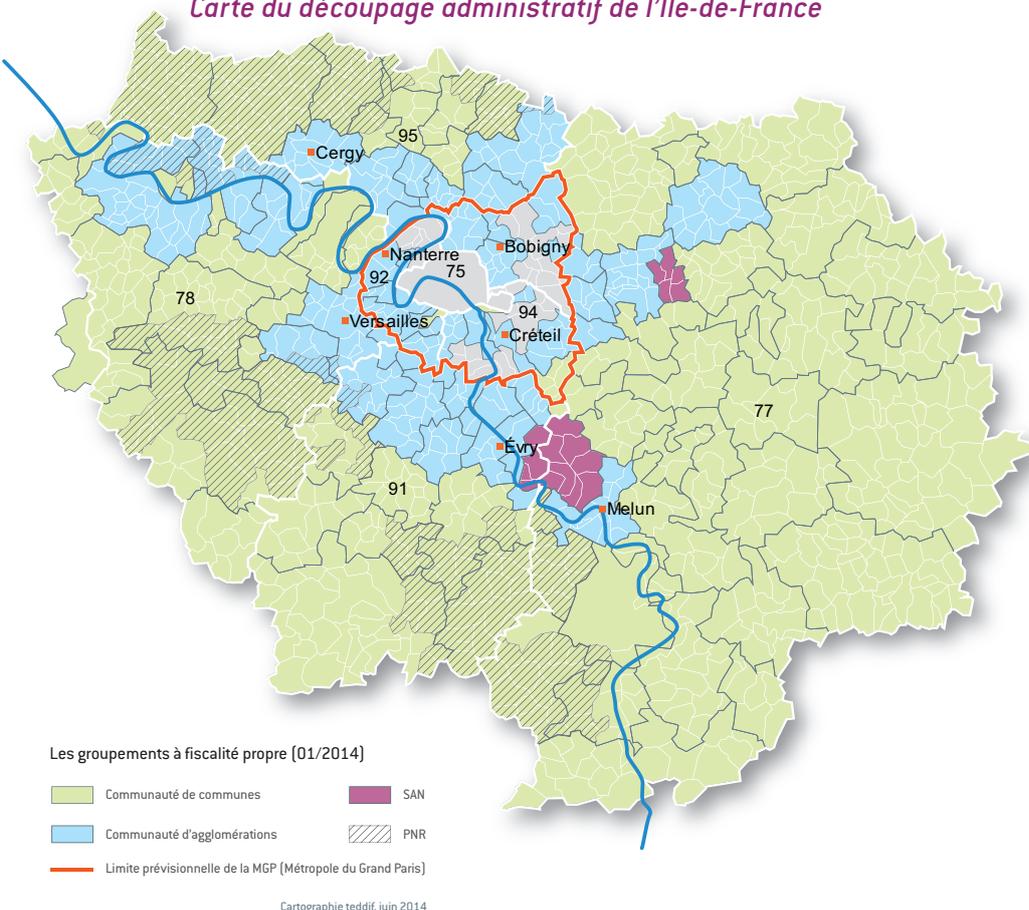
Pour cela, des compétences stratégiques seront transférées à l'échelle métropolitaine, notamment l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale, la gestion de grandes opérations d'aménagement et de logement ainsi que les compétences climat/air/énergie. À titre d'exemple, un PCET devrait être élaboré à l'échelle de la MGP et des programmes d'action organisés localement.

21 contrats de développement territorial (CDT) ont déjà été engagés afin de mettre en place des démarches partenariales d'élaboration de projets de développement dans des territoires stratégiques du Grand Paris, en particulier ceux desservis par le réseau de transport public du Grand Paris.

7 Pour aller plus loin...

- IAU IDF – Abécédaire de la future métropole du Grand Paris, carnets 1 et 2 : www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/gouvernance/metropole-du-grand-paris.html
- Mission de préfiguration du Grand Paris : www.prefig-metropolegrandparis.fr

Carte du découpage administratif de l'Île-de-France



En 2014, 8,1 millions de Franciliens 2 et 97 % des communes d'Île-de-France font partie des 113 groupements à fiscalité propre de la région (contre 115 en 2013). Cela représente 85 % de la population francilienne hors Paris (68 % avec Paris), avec :

- 43 communautés d'agglomération (+1 par rapport à 2013),
- 3 syndicats d'agglomération nouvelle (sans changement par rapport à 2013),
- 67 communautés de communes (-3 par rapport à 2013).

À l'horizon 2030, l'Île-de-France compterait 12,78 millions d'habitants.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) : des objectifs ambitieux et une montée en puissance des PCET

À la date de publication du panorama, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte (loi dite TEPCV) est en cours d'examen par le Parlement. À horizon 2030, cette loi vise la réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre, la production d'énergie renouvelable à hauteur de 32 % de la consommation énergétique finale ainsi qu'une diminution de 20% de notre consommation d'énergie. Le projet de loi prévoit notamment l'obligation pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants de se doter d'un PCET sous sa nouvelle formule, c'est-à-dire qui devra disposer d'une préoccupation "air" : passant de PCET (plans climat-énergie territoriaux) à PCEAT (plans climat-air-énergie territoriaux). Des dispositifs sont en cours pour accompagner les territoires, notamment un appel à projet pour le développement de 1500 projets de méthanisation en 3 ans et un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place de plateformes de rénovation énergétique de l'habitat.

7 Pour aller plus loin...

Les appels à projets et aides pour engager la transition énergétique : www.developpement-durable.gouv.fr/-Projet-de-loi-.html

note :

2. population municipale du recensement 2011

Développement durable en Île-de-France : 5 documents stratégiques régionaux

Le conseil régional Île-de-France, conjointement avec l'Etat ou son représentant en région, a élaboré de nombreux schémas régionaux traitant du développement durable francilien pour les 10, 20 voire 30 prochaines années. En voici quelques exemples structurants :



SDRIF Schéma Directeur de la Région Île-de-France

Publié le 28 décembre 2013, le schéma directeur de la région Île-de-France a pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique et l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de la région. Le SDRIF est prescriptif, les SCoT, les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales ou les documents en tenant lieu doivent être compatibles avec le schéma directeur de la région³. Les SCoT et PLU approuvés avant l'approbation du SDRIF

devront être en conformité avec ce dernier dans un délai de trois ans à compter de l'approbation du SDRIF, c'est-à-dire en décembre 2016, comme le précise l'article L. 111-1-1 du Code de l'urbanisme.

Parmi ses grandes orientations :

- Limiter la consommation d'espaces agricoles, boisés et naturels
- Accroître (via les documents d'urbanisme) de façon significative, à l'horizon 2030, les capacités d'accueil, en matière de population (logement) et d'emploi, de l'espace urbanisé et des nouveaux espaces d'urbanisation de leur territoire
- Préserver et valoriser, notamment, les fronts urbains, les espaces verts et les espaces de loisirs, les continuités écologiques, le fleuve, etc.

7 Pour se l'approprier...

Le référentiel territorial est un outil développé par l'IAU IDF permettant de disposer, à l'échelle de son territoire, des principaux éléments de constats, d'objectifs et d'orientations du projet de SDRIF : www.iau-idf.fr/refter-sdrif/index.php?page=



PDUIF Plan de Déplacements Urbains en Île-de-France

Approuvé en juin 2014 par le Conseil régional d'Île-de-France, le PDUIF est le document qui planifie et programme l'organisation des déplacements à l'échelle de la région, pour un équilibre durable entre besoins de mobilité, protection de l'environnement et de la santé. Sa valeur juridique a été renforcée depuis la loi SRU (loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains) même si les prescriptions du plan ne sont pas accompagnées d'un dispositif en cas de non-respect de ces règles.

Parmi ses grandes orientations,

- Construire une ville plus favorable aux déplacements à pied, à vélo et en transports collectifs
- Rendre les transports collectifs plus attractifs
- Rationaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser l'usage de la voie d'eau et du train

7 Pour en savoir plus...

- Site internet du PDUIF : <http://pdu.stif.info/>

note :

3. Voir article L. 141-1 du code de l'urbanisme



SRCAE Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie

Le SRCAE constitue le cadre de référence régional qui fixe des objectifs et des orientations stratégiques en matière de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux effets du changement climatique. Il a été approuvé à l'unanimité par le Conseil régional et arrêté par le préfet de la région Île-de-France fin 2012. Les PCET portés par les collectivités franciliennes doivent être compatibles avec les 17 objectifs du SRCAE. En décembre 2014, seuls 14 plans d'actions de PCET franciliens ont fait l'objet d'un avis.

Parmi ses grandes orientations à horizon 2020,

- le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le secteur tertiaire et de triplement dans le résidentiel ;
- le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40 % du nombre d'équivalents logements raccordés ;
- la réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote).

7 Pour en savoir plus...

- Etude bilan des PCET franciliens, juin 2012, teddif : www.teddif.org/spip.php?article209
- Analyse des premiers projets de PCET en Île-de-France réalisée par la DRIEE, novembre 2014 : www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Bilan_PCET_cle?fb16d.pdf



SRDEI Stratégie Régionale de Développement Économique et d'Innovation

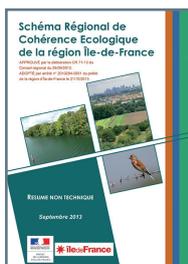
Adoptée pour la période 2011-2014, la SRDEI vise à concrétiser l'ambition d'un développement durable des entreprises, des emplois et des territoires franciliens, permettant ainsi de répondre aux exigences productives, écologiques et sociales constituant les conditions nécessaires au maintien de la position de l'Île-de-France dans le rang des métropoles mondiales.

Parmi ses grandes orientations,

- le renforcement des PME et PMI
- la valorisation du potentiel d'innovation
- le développement solidaire des territoires

7 Pour en savoir plus...

- Site internet du SRDEI : www.iledefrance.fr/competence/srdei



SRCE Schéma Régional de Cohérence Écologique

Adopté le 21 octobre 2013 par le préfet de la région d'Île-de-France, après approbation par le conseil régional le 26 septembre 2013, le SRCE identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, ainsi que les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques, etc.). Le SRCE définit dès lors les priorités régionales dans un plan d'actions stratégique et propose des outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'actions. Les collectivités et l'Etat doivent tout particulièrement prendre en compte le SRCE à l'occasion de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'urbanisme, ainsi que dans leurs projets, notamment d'infrastructures linéaires.

7 Pour se l'approprier...

La charte régionale de la biodiversité accompagne les acteurs franciliens dans la mise en œuvre du SRCE : www.chartebiodiversite-idf.fr/documents

2014, une année riche de bilans et de nouvelles perspectives pour les démarches de développement durable

Les collectivités franciliennes se sont largement engagées dans des agendas 21 au lendemain du sommet de Johannesburg en 2003, puis en 2005, encouragées par la politique de soutien de la Région. Les élections municipales de 2008 furent également une étape importante qui a vu naître de nombreux projets.

L'année 2014 fut marquée par un contexte particulier, à la fois de bilans, de lancement de nouveaux agendas 21 et d'incertitudes pour les territoires en projet ou souhaitant le devenir.

Les élections municipales ont entraîné une phase de bilan pour beaucoup d'agendas 21 et de PCET, souvent concomitante d'une période de ralentissement de l'activité – temporaire, le temps à la nouvelle équipe de se mettre en place -, voire de remise en question des projets. Pour d'autres, les élections furent l'occasion de se lancer ou de donner un nouvel élan à l'agenda 21 et/ou au PCET. Ainsi ce sont par exemple 17 territoires qui se lancent dans un agenda 21 ou ont démarré un second projet en 2014.

Par ailleurs, dès l'automne les conseils généraux sont entrés en période de réserve empêchant les campagnes de promotion des réalisations ou de la gestion des collectivités en vue des élections départementales organisées fin mars 2015 (des conséquences similaires à celles observées à l'échelle municipale en 2014 sont donc attendues).

Une année de réflexion nationale sur les agendas 21 et un nouveau dispositif de reconnaissance Agenda 21 local France

2014 fut l'année de re-design des agendas 21, rassemblant plus de 170 partenaires, dont des collectivités, pour co-construire les agendas 21 et refondre l'appel à reconnaissance Agenda 21 local France.

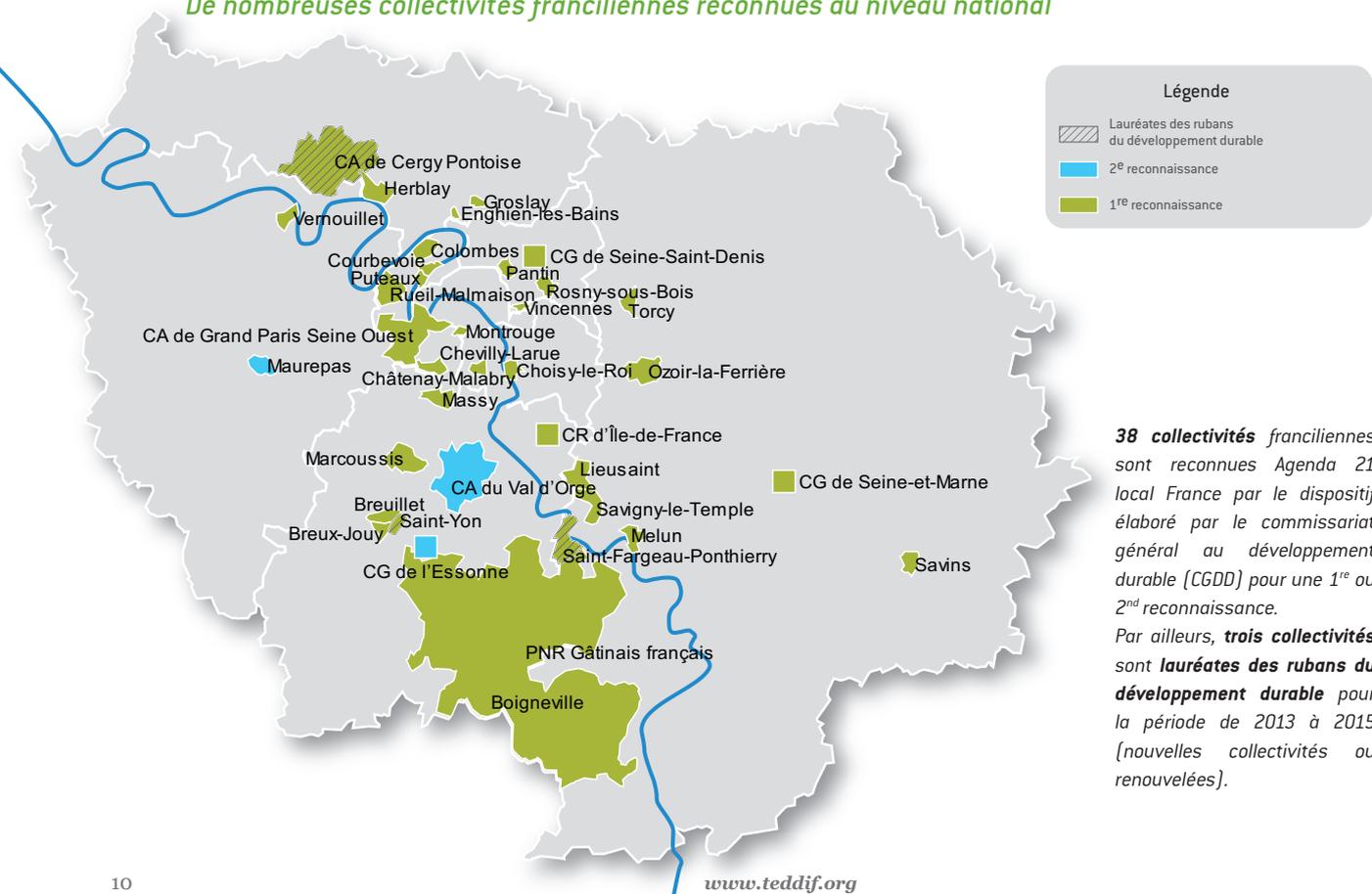


La neuvième session de reconnaissance, ouverte au début de l'année 2015 se déroule suivant le nouveau dispositif de reconnaissance qui se veut plus utile et proche des territoires. Nouveauté, les ateliers inter-territoriaux visent à créer une dynamique d'échanges et de capitalisation pour et entre les collectivités. Ils seront l'occasion de dialoguer sur la conduite des projets d'agenda 21 et d'engager des travaux régionaux ou nationaux pour accompagner les collectivités. Une dizaine de collectivités franciliennes ont d'ores-et-déjà présenté leurs candidatures.

7 Pour en savoir plus...

- Agenda 21 de demain, nouveau dispositif de reconnaissance et outils, cahier teddif n°12, octobre 2014 : www.teddif.org/spip.php?article380
- Dossier+21 / guide de préparation pour l'appel à reconnaissance Agenda 21 local France : www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Dossier_21_-_Guide_de_preparation_pour_l_appel_a_reconnaissance.pdf
- Rubrique agenda 21 du site du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergies : www.developpement-durable.gouv.fr/Agenda-21-et-projets-territoriaux.html

De nombreuses collectivités franciliennes reconnues au niveau national

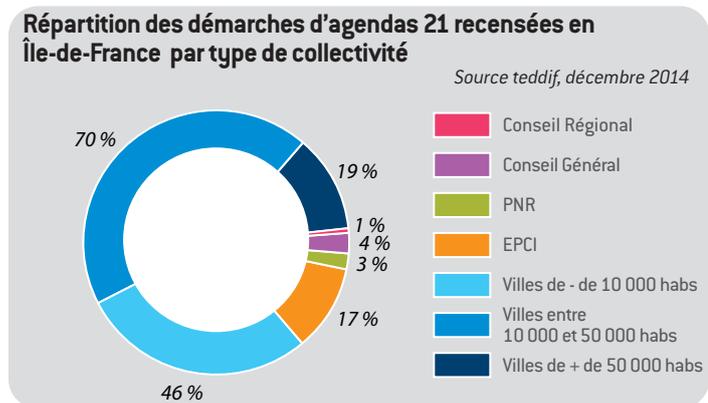


38 collectivités franciliennes sont reconnues Agenda 21 local France par le dispositif élaboré par le commissariat général au développement durable (CGDD) pour une 1^{re} ou 2nd reconnaissance. Par ailleurs, **trois collectivités** sont **lauréates des rubans du développement durable** pour la période de 2013 à 2015 (nouvelles collectivités ou renouvelées).

160 démarches agenda 21 en Île-de-France

En Île-de-France, le nombre de démarches agendas 21 déclarées est passé de 37 à 160 entre 2007 et 2014 couvrant aujourd'hui plus de 40% de la population francilienne⁴. Une forte dynamique reste présente malgré les incertitudes actuelles et une vingtaine de territoires se sont lancés dans un premier ou second agenda 21 en 2014.

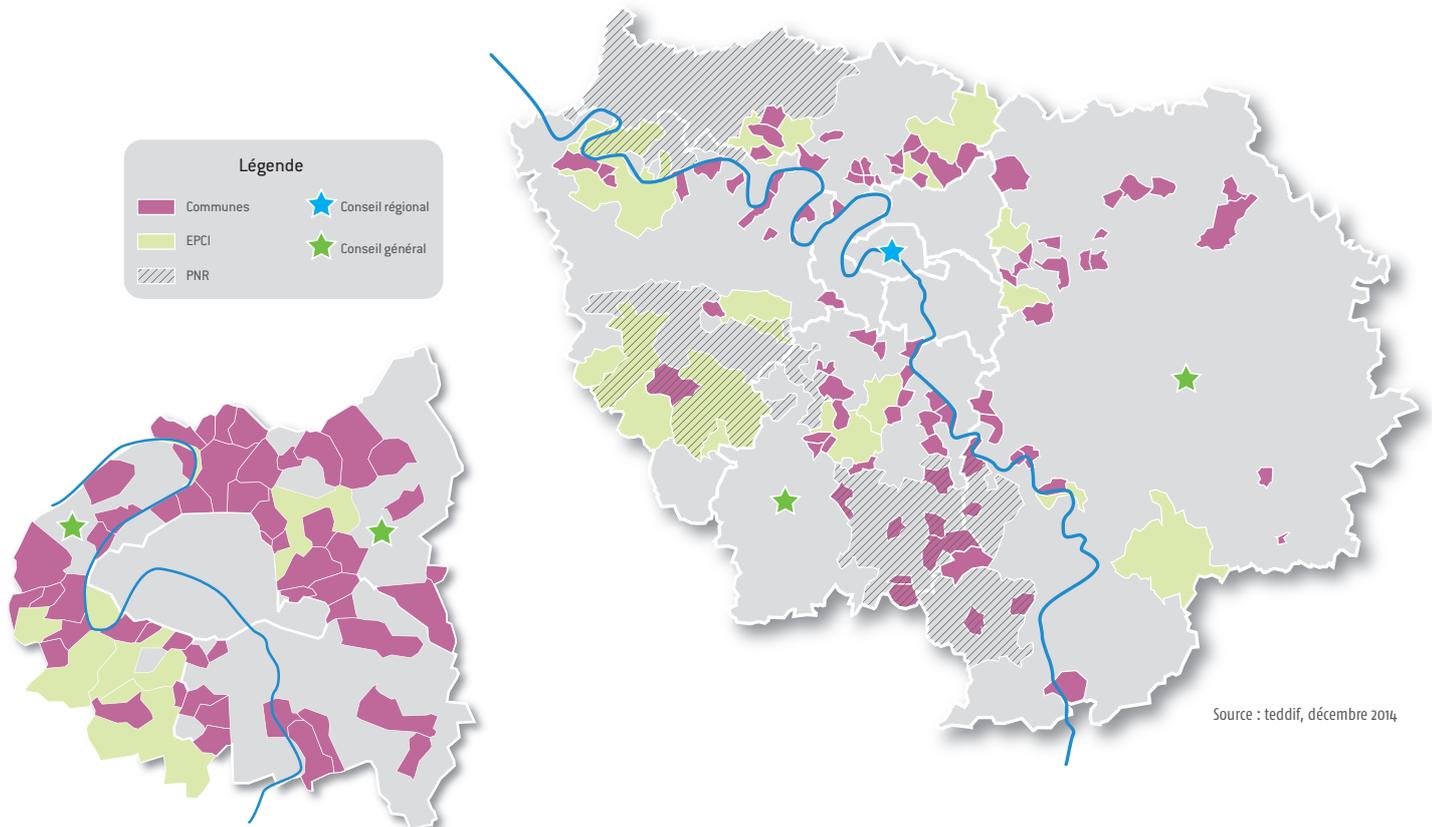
En décembre 2014, la Région, 4 départements, 3 PNR, 16 intercommunalités et 136 villes sont engagées dans un Agenda 21. Les démarches concernent principalement les villes (85% des collectivités recensées), notamment celles situées en franges urbaines.



Les villes de 10 000 à 50 000 habitants sont les plus nombreuses à mener des démarches d'agendas 21 mais il est à noter que ce sont aussi de plus en plus les petites communes qui s'approprient ces démarches. Ces dernières privilégient en effet des actions opérationnelles et des formes de gouvernance participative innovantes. Les coopérations entre niveau intercommunal et communal en matière de projet de développement durable existent de deux manières : certains agendas 21 initiés par des communes ont été repris au niveau intercommunal, échelle pertinente pour conduire un projet de territoire. Dans d'autres cas, des agendas 21 portés par des EPCI se sont vus déclinés au sein des communes membres via une approche bien plus territorialisée.

4. Hors conseils généraux et conseil régional - chiffres teddif décembre 2014

Répartition des démarches agendas 21 recensées en Île-de-France par type de collectivité



Paris - Petite couronne

Arcueil
Aubervilliers
Aulnay-sous-Bois
Bourg-la-Reine
Champigny-sur-Marne
Chatenay-Malabry
Chaville
Chevilly-Larue
Choisy-le-Roi
Clichy
Clichy-sous-Bois
Colombes
Courbevoie
Epinay-sur-Seine
Fontenay-sous-Bois
Garches
Gournay-sur-Marne
Issy-les-Moulineaux
La Courneuve
Le Blanc-Mesnil
Le Bourget
Le Kremlin-Bicêtre
Le Pré-Saint-Gervais
Les Lilas
L'Hay-les-Roses
Marolles-en-Brie
Montreuil
Montrouge
Nogent-sur-Marne
Noisy-le-Grand
Noisy-le-Sec
Pantin

Pierrefitte-sur-Seine
Puteaux
Rosny-sous-Bois
Rueil-Malmaison
Rungis
Saint Denis
Saint-Cloud
Saint-Ouen
Sevran
Sèvres
Stains
Sucy-en-Brie
Valenton
Vanves
Vaucresson
Villeneuve-la-Garenne
Villeneuve-Saint-Georges
Villetaneuse
Vincennes
CA Est Ensemble
CA Grand Paris Seine Ouest (GPSO)
CA Hauts de Bièvre
CA Plaine Commune
CA Sud de Seine
CG Hauts-de-Seine
CG Seine-Saint-Denis

Paris - Grande couronne

Achères
Amponville
Athis-Mons

Aubergenville
Auvers-Saint-Georges
Bailly-Romainvilliers
Bessancourt
Bézons
Boigneville
Bray-sur-Seine
Breuilleville
Breux-Jouy
Buchelay
Bussy-Saint-Georges
Cély
Cergy
Champcueil
Chartrettes
Chilly-Mazarin
Corbeil-Essonnes
Eaubonne
Emerainville
Enghien les Bains
Ermont
Evry
Fleury-Mérogis
Fourqueux
Garges-lès-Gonesse
Gonesse
Groslay
Herblay
Jouarre
Jouy-le-Moutier
La Ferté-sous-Jouarre
Lagny-sur-Marne
Lardy
Le Mée-sur-Seine

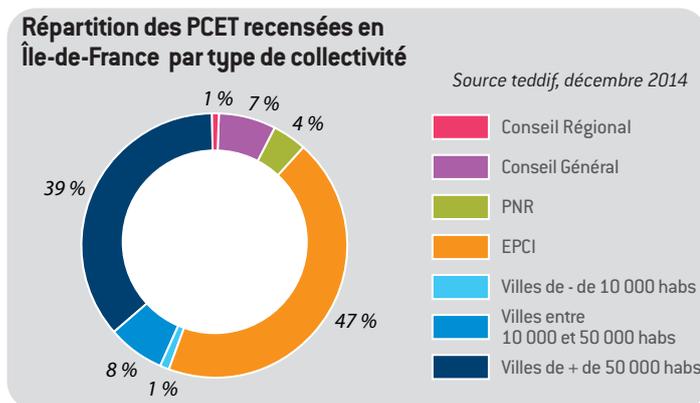
Le Pléssis-Pâté
Le Port-Marly
Les Mureaux
Les Ulis
Lieuxaint
Lisses
Lognes
Magnanville
Marcoussis
Massy
Maurepas
Meaux
Melun
Mennecy
Milly la forêt
Mitry-Mory
Moigny sur Ecole
Montesson
Montry
Noisy-sur-Ecole
Ollainville
Osny
Ozoir-La-Ferrière
Poissy
Prunay-sur-Essonne
Rambouillet
Roissy-en-France
Rosny-sur-Seine
Saint-Brice-sous-Fôret
Saint-Fargeau Ponthierry
Saint-Gratien
Saint-Yon
Sannois
Savigny-le-Temple

Savins
Serris
Souppes-sur-Loing
Torcy
Trilport
Vayres-sur-Essonne
Vélizy-Villacoublay
Vernouillet
Villenois
Villiers-le-Bel
Villiers-sous-Grez
Viry-Châtillon
Ecouen
PNR Gâtinais Français
PNR Haute vallée de Chevreuse
PNR Vexin français
CC Arpajonnais (CCA)
CC Deux Fleuves
CC Pays de Seine
CC Plaines et Forêts d'Yveline (PFY)
CC Roissy Porte de France
CA Brie Francilienne
CA Cergy-Pontoise
CA Mantes en Yvelines
CA Marne et Chantierne
CA Saint Quentin en Yvelines
CA Val de France
CA Val d'Orge (CAVO)
CG Essonne
CG Seine-et-Marne
CR Ile-de-France

107 PCET en cours en Île-de-France, obligatoires ou volontaires

L'article 75 de la Loi Grenelle 2 codifié à l'article L.229-26 du Code de l'environnement précise que les régions, départements, EPCI et communes de plus de 50 000 habitants sont dans l'obligation d'adopter un PCET avant le 31 décembre 2012.

Les 102 collectivités en question ne disposent pas à l'heure actuelle d'un PCET mais on recense au total 107 PCET dans la région, certains étant volontaires. C'est ainsi plus de 8 habitants franciliens sur 10 qui disposent d'un PCET sur son territoire⁵.



Reflétant l'obligation réglementaire, la grande majorité des PCET sont menés dans des collectivités de plus de 50 000 habitants, communes, départements et EPCI confondus. Il est toutefois bon de noter que 8 % des PCET recensées en Île-de-France (près d'un PCET sur 10) sont menés dans des collectivités comptant une population inférieure à 50 000 habitants ou dans des territoires de projet à l'exemple des parcs naturels régionaux, reflétant la nature volontaire de leur engagement en PCET.

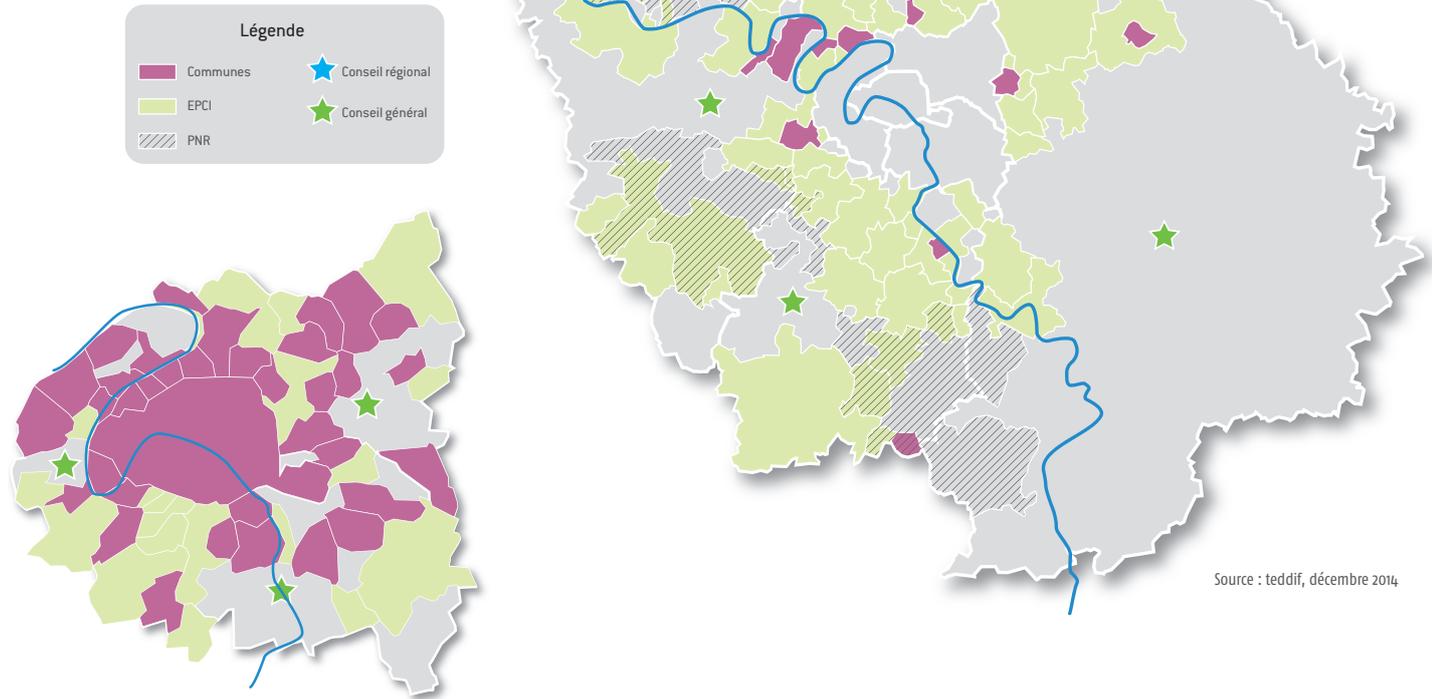
L'appel à manifestation d'intérêt PCET de l'ADEME Île-de-France

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME en partenariat avec le conseil régional d'Île-de-France sur la période 2011 - 2014, 10 EPCI⁶ engagés dans des PCET exemplaires ont bénéficié d'un soutien méthodologique et financier depuis l'amont dans la construction de leur projet. Ceci, afin de disposer ensuite de retours d'expérience franciliens qui puissent aider d'autres collectivités dans leurs démarches. Une évaluation du processus et un travail de valorisation à travers des fiches de retours d'expériences sont actuellement en cours.

5. Hors conseils généraux et conseil régional - chiffres teddif décembre 2014

6. CA Marne et Chantierne, CA Plaine Centrale, CC Plaines et Forêts d'Yvelines, CA Les portes de l'Essonne, CA Lacs de l'Essonne, CA du Mont Valérien, CA Est Ensemble, CA Haut Val de Marne, CA Val et Forêt, PNR du Vexin Français

Répartition des PCET en Île-de-France par type de collectivité



Paris - Petite couronne

Antony
Asnières-sur-Seine
Aubervilliers
Aulnay-sous-Bois
Bondy
Boulogne-Billancourt
Champigny-sur-Marne
Clamart
Clichy
Clichy-sous-Bois
Conflans-Sainte-Honorine
Colombes
Courbevoie
Créteil
Drancy
Epinay-sur-Seine
Fontenay-sous-Bois
Issy-les-Moulineaux
Le Blanc-Mesnil
Levallois-Perret
Montreuil
Nanterre
Neuilly-sur-Seine
Noisy-le-Grand
Noisy-le-Sec
Pantin

Paris
Puteaux
Rueil-Malmaison
Saint Denis
Saint-Ouen
Sevran
Sèvres
Villejuif
Vitry-sur-Seine
Ivry-sur-Seine
Saint-Maur-des-Fossés
CC Châtillon - Montrouge
CA Clichy sous Bois -
CA Montfermeil
CA Est Ensemble
CA Grand Paris Seine Ouest
(GPSO)
CA Hauts de Bièvre
CA Plaine Centrale du Val de
Marne
CA Plaine Commune
CA Seine-Défense
CA Sud de Seine
CA Terres de France
CA Vallée de la Marne
CA Aéroport du Bourget
CA Haut Val de Marne
CA Mont Valérien

CA Val de Bièvre
CG Hauts-de-Seine
CG Seine-Saint-Denis
CG Val de Marne

Grande couronne

Argenteuil
Boigneville
Cergy
Chelles
Evry
Meaux
Poissy
Saint-Germain-en-Laye
Sarcelles
Sartrouville
Versailles
PNR Gâtinais Français
PNR Haute vallée de Che-
vreuse
PNR Oise-Pays de France
Vexin français
CC Arpajonnais (CCA)
CC Boucle de la Seine
CC Etampois Sud Essonne
(CCESE)

CC Plaines et Forêts d'Yveline
(PFY)
CC Plaines et Monts de France
CC Roissy Porte de France
CC Val d'Essonne (CCVE)
CA Argenteuil - Bezons
CA Brie Francilienne
CA Cergy-Pontoise
CA Les Lacs de l'Essonne
(CALE)
CA Mantes en Yvelines
CA Marne et Chantereine
CA Mame la Vallée - Val Maubuée
CA Plateau de Saclay (CAPS)
CA Saint Quentin en Yvelines
CA Seine-Essonne (CASE)
CA Val de France
CA Val d'Orge (CAVO)
CA Vallée de Montmorency
CA Deux Rives de la Seine
CA Europ'Essonne (CAEE)
CA Evry Centre Essonne (CAECE)
CA Le Parisis
CA Les Portes de l'Essonne
(CALPE)
CA Marne et Gondoire
CA Melun Val de Seine
CA Pays de Meaux

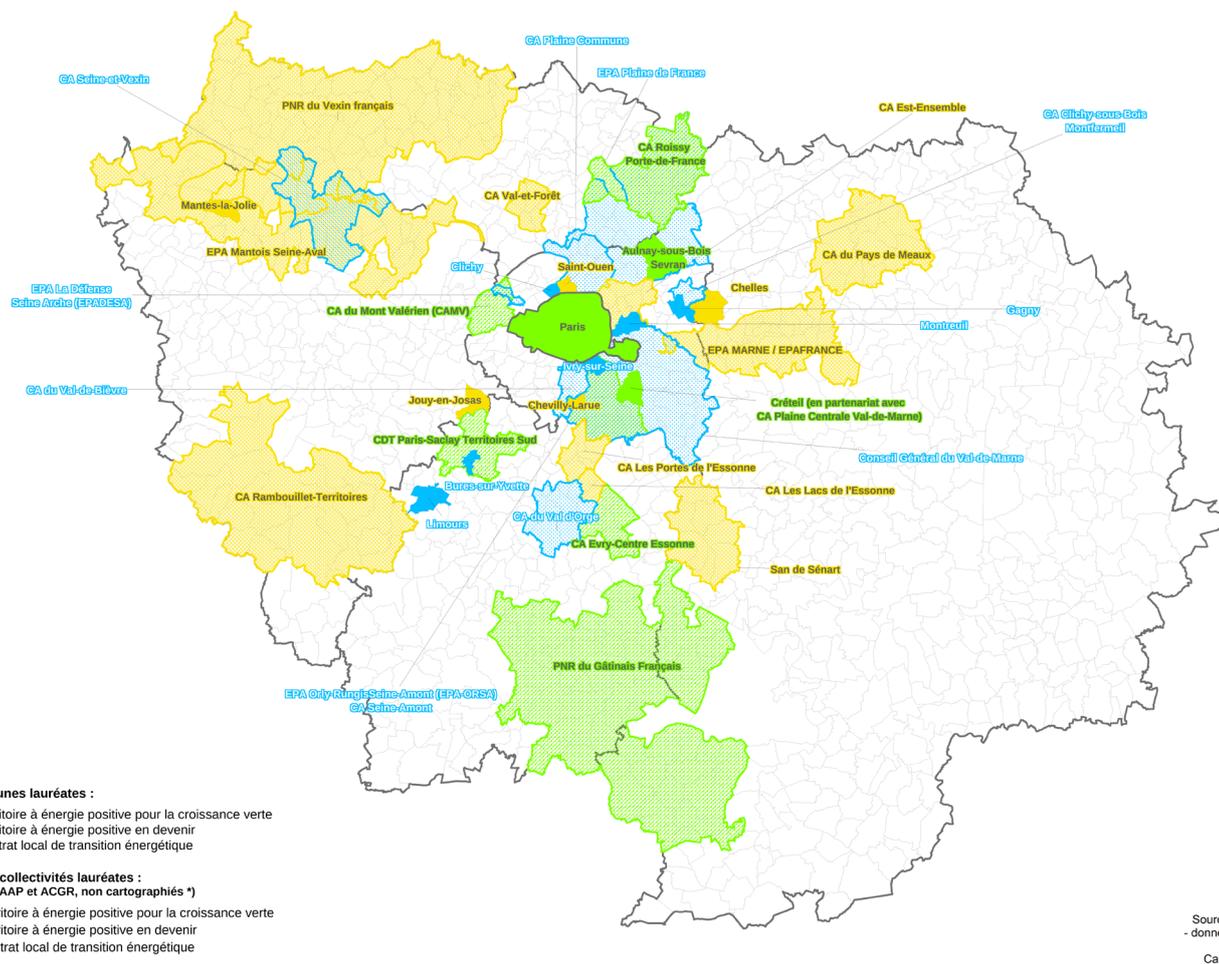
CA Val d'Yerres (CAVY)
CA Val et Forêt
CA Versailles Grand Parc
(C.A.V.G.P.)
SAN Sénart Ville Nouvelle
CG Essonne
CG Seine-et-Marne
CG Yvelines
CG Val d'Oise
CR Île-de-France

Des PCET aux ambitions fortes, vers des territoires à énergie positive

Les lois Grenelle d'engagement national pour l'environnement ont institué l'obligation de réaliser un PCET (article L. 229-26 du code de l'environnement). Cette obligation concerne 102 collectivités franciliennes, ce qui invite l'Île-de-France à réfléchir tout particulièrement à l'accompagnement de ces dynamiques.

En 2014, le colloque national PCET organisé par l'ADEME a souligné des ambitions fortes pour les PCET d'aujourd'hui : lier davantage cette démarche au projet de territoire et à l'ensemble des politiques territoriales ainsi qu'intégrer de nouveaux sujets telle la qualité de l'air et l'économie circulaire. L'appel à projet national Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) y contribue, en valorisant et soutenant les territoires mobilisés dans des objectifs ambitieux et leur mise en œuvre.

Lauréats de l'appel à projets « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) en Île-de-France



**40 territoires franciliens retenus dans le cadre de l'appel à projet national
Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)**

L'appel à projet TEPCV identifie 3 niveaux de reconnaissance, synonymes de valorisation et de soutien financier ou technique. On dénombre **9 territoires à énergie positive pour la croissance verte en Ile-de-France, 15 territoires à énergie positive en devenir** et **16 contrats locaux de transition énergétique** qui représentent des projets ciblés (une rénovation, un service, etc.). Ces territoires seront accompagnés par une communauté de travail régionale regroupant les services de l'Etat, la direction régionale Ile-de-France de l'ADEME, le Conseil régional et la direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de valoriser leurs atouts et construire une stratégie d'actions locales optimale. .

À noter que l'appel à projet concerne des collectivités ainsi que d'autres structures, ce qui illustre une mise en mouvement d'acteurs nouveaux dans la transition énergétique (notamment des établissements publics d'aménagement (EPA)). Aucune corrélation n'est observée entre l'état d'avancement des PCET et le niveau de reconnaissance des lauréats de l'appel à projet. En revanche, il semble que les territoires reconnus TEPCV soient engagés depuis de nombreuses années dans des dynamiques énergie/climat, quand les territoires à énergie positive en devenir présentent des projets lancés plus récemment sur le territoire. L'ancienneté des territoires en contrats locaux de transition énergétique est plus hétérogène, ce qui peut être lié à la nature de la reconnaissance concentrée sur un projet ciblé et non sur le PCET de l'ensemble du territoire.

En tout état de cause, il s'agit de deux démarches distinctes en termes d'exigences et de modalité d'accompagnement.

La démarche TEPCV est une démarche supplémentaire de mobilisation en faveur de la transition énergétique et écologique.

Les agendas 21 et PCET, des dynamiques complémentaires pour une transition écologique affirmée dans les territoires

Les agendas 21 et PCET apparaissent aujourd'hui comme des outils phares de la « planification » territoriale durable. Près de cinquante territoires franciliens mènent conjointement un agenda 21 et un PCAET, les deux projets étant articulés autour d'une stratégie commune, le PCET représentant souvent le volet climat / énergie de l'agenda 21. Il peut également s'agir d'élaborations successives des projets sur un même territoire qui se renvoient l'un à l'autre et sont cohérents, tel au conseil général de l'Essonne. Des territoires articulent enfin des projets territoriaux de développement durable à des échelles différentes. C'est le cas par exemple de la communauté d'agglomération du Mont Valérien (92) qui déploie un PCAET à l'échelle de l'agglomération dont certaines actions sont territorialisées par commune et qui s'articule avec l'agenda 21 communal de Rueil-Malmaison.

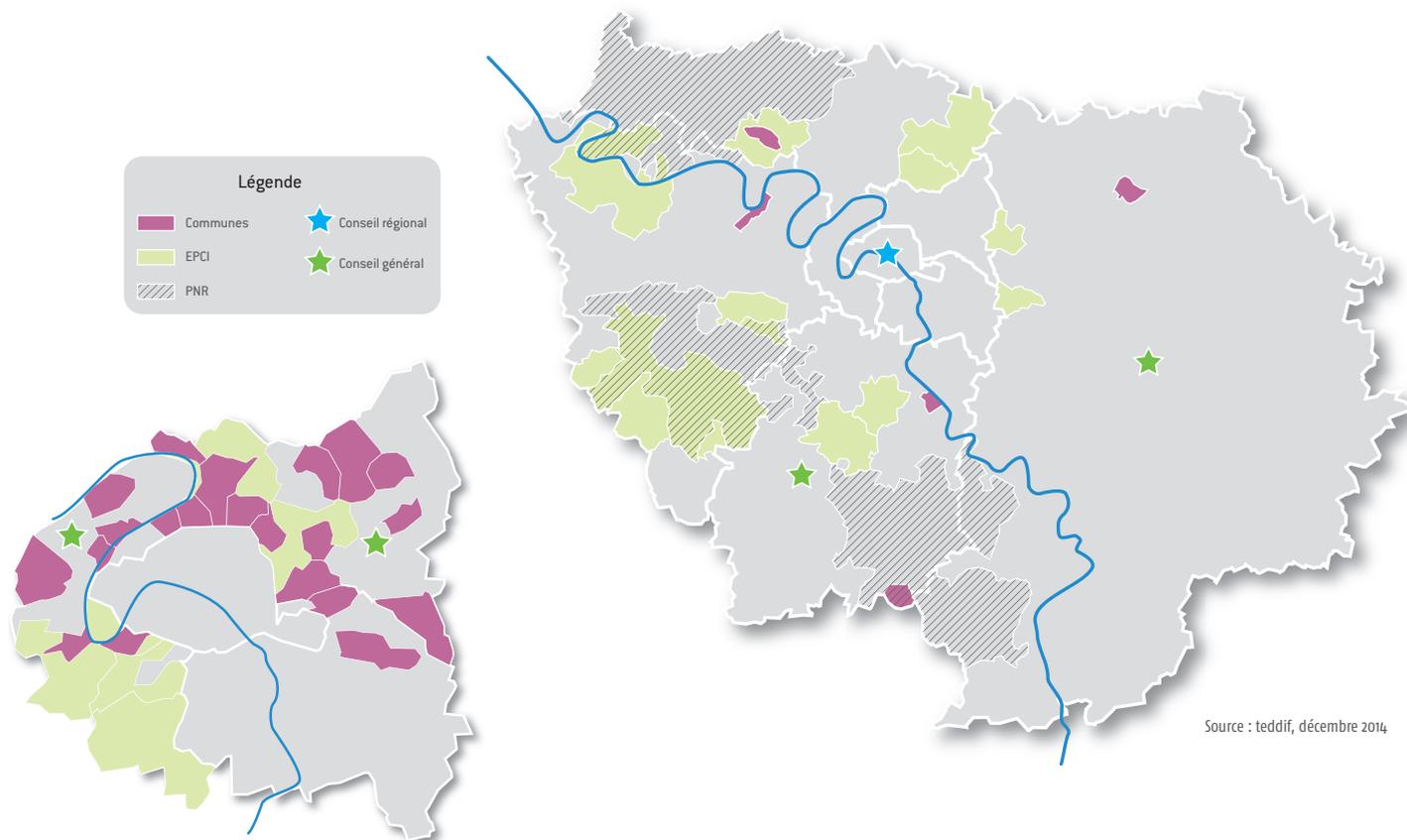
Mais la grande majorité des collectivités territoriales semble choisir entre l'une des deux démarches. Pour certains, le caractère obligatoire du PCET invite à se concentrer sur ce dernier, et à lui confier des missions au périmètre élargi, tel le Conseil Général de la Seine-et-Marne par exemple. Dans d'autres territoires comme Chatenay-Malabry (92) ou Sucy-en-Brie (94), l'agenda 21 mène des actions dans le domaine de l'énergie, climat sans disposer de PCET à proprement parlé. Ces deux approches sont en réalité complémentaires, l'agenda 21 permettant de se doter d'une stratégie et d'une déclinaison opérationnelle partagée et globale dans laquelle le PCET est le "bras armé" du volet climat/énergie avec des outils et soutiens propres.

Les 48 collectivités franciliennes ayant à la fois élaboré un agenda 21 et un PCET l'ont ainsi fait dans un souci de disposer de tous les niveaux d'actions : de la stratégie à la déclinaison opérationnelle en toute transversalité et en faisant participer les acteurs du territoire pour une transition écologique affirmée sur le territoire. Cela permet de disposer d'une même gouvernance, de simplifier la mobilisation des partenaires mais aussi d'articuler la communication et la concertation autour des deux projets, permettant ainsi de clarifier et de rendre lisible l'action publique auprès des administrés. La communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (92) et la Ville de Cergy (95) constituent de très bons exemples d'articulation entre les démarches ⁷.

note :

⁷. Voir à ce sujet le panorama 2012 des projets territoriaux de développement durable : www.teddif.org/spip.php?article221

La complémentarité des outils agendas 21 et PCET : territoires engagés dans un agenda 21 et un PCET



Paris - Petite couronne

Aubervilliers
Aulnay-sous-Bois
Champigny-sur-Marne
Clichy
Clichy-sous-Bois
Colombes
Courbevoie
Epinay-sur-Seine
Fontenay-sous-Bois
Issy-les-Moulineaux
Le Blanc-Mesnil
Montreuil
Noisy-le-Grand
Noisy-le-Sec

Pantin
Puteaux
Rueil-Malmaison
Saint Denis
Saint-Ouen
Sevran
Sèvres
CA Est Ensemble
CA Grand Paris Seine Ouest (GPSO)
CA Hauts de Bièvre
CA Plaine Commune
CA Sud de Seine
CG Hauts-de-Seine
CG Seine-Saint-Denis

Grande couronne

Boigneville
Cergy
Evry
Meaux
Poissy
PNR Gâtinais Français
PNR Haute vallée de Chevreuse
PNR Vexin français
CA Brie Francilienne
CA Cergy-Pontoise
CA Mantes en Yvelines
CA Marne et Chantereine
CA Saint Quentin en Yvelines

CA Val de France
CA Val d'Orge (CAVO)
CC Arpajonnais (CCA)
CC Plaines et Forêts d'Yveline (PFY)
CC Roissy Porte de France
CG Essonne
CG Seine-et-Marne
CR Île-de-France

Des dynamiques qui préfigurent, mettent en œuvre et soutiennent la transition du territoire francilien vers un développement plus durable

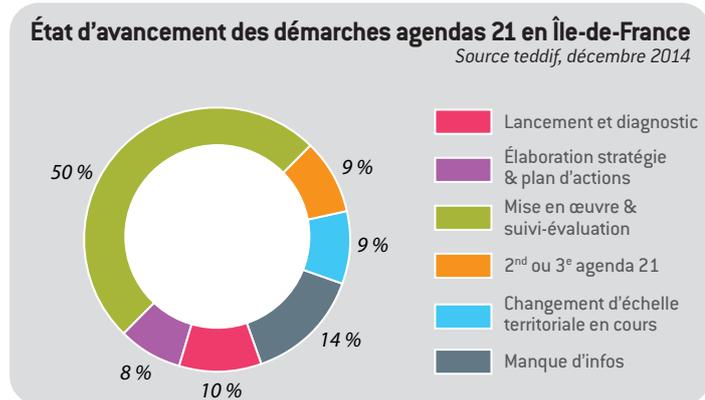
Les PCET et agendas 21 menés par les collectivités franciliennes se situent à des stades d'avancement disparates. Certains territoires étant engagés depuis plus d'une dizaine d'année, ils disposent désormais d'un recul sur les actions menées et ont lancé des évaluations pour poursuivre « dans la bonne direction ». Au cours de ces dernières années, de nombreuses collectivités se sont lancées dans des projets obligatoires ou volontaires, mobilisant de plus en plus d'acteurs du territoire et abordant de nouvelles questions telles l'adaptation au changement climatique.

La région Île-de-France est donc une terre riche de dynamiques qui préfigurent, mettent en œuvre et soutiennent la transition du territoire francilien vers un développement plus durable.

2014 et début 2015 furent rythmées par la réforme territoriale en pleine discussion parlementaire, devant se prononcer sur la question des périmètres territoriaux (dans la perspective du Grand Paris notamment) ou encore de la répartition des compétences énergie, climat, et développement durable à compter du 1er janvier 2016. Ces débats sont sources d'incertitudes pour les collectivités qui réagissent de différentes manières : certaines sont en attente ne facilitant pas la conduite de projets territoriaux de développement durable, d'autres préparent un changement d'échelle territoriale ou encore se placent dans une posture renforcée d'animation territoriale, notamment en lien avec la COP21.

Les agendas 21, des projets intégrant davantage la dimension économique en faveur de la transition écologique et sources de bénéfices multiples pour les collectivités et territoires

La majorité des agendas 21 franciliens se situe aujourd'hui dans la phase de mise en œuvre des actions et de suivi-évaluation. De même que pour les PCET, quelques collectivités anticipant une nouvelle répartition des compétences entre échelles territoriales, s'organisent pour mener les agendas 21 à l'échelle intercommunale [catégorie « Changement d'échelle territoriale en cours »].



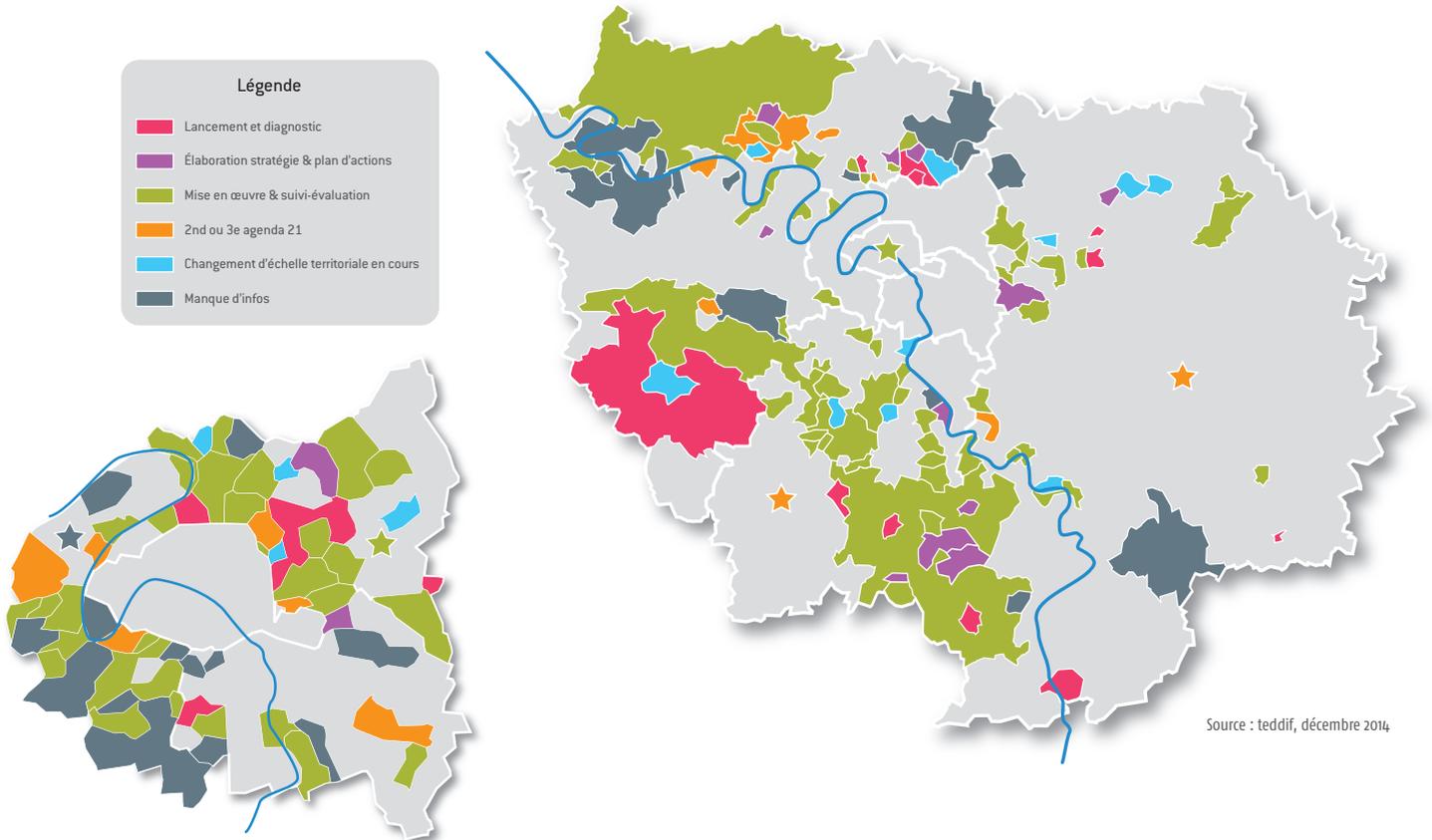
Le bilan réalisé par l'ARENE sur les programmes agendas 21 franciliens révèle que certaines thématiques sont mieux traitées que d'autres. Parmi elles, l'exemplarité de la collectivité, l'accompagnement des acteurs locaux dans leurs projets de développement durable ou le développement de la nature en ville apparaissent dans de nombreux plans d'actions. De ces grandes priorités affichées, ont été déclinées des actions récurrentes sur lesquelles les collectivités communiquent largement (aménagement d'écoquartiers, création de pistes cyclables, création de jardins partagés, etc). Les agendas 21 ont anticipé de nombreuses actions désormais obligatoires notamment la démarche zéro phyto, les produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective, les normes énergétiques dans la réhabilitation du patrimoine public...

Suite au constat de la faible dimension économique des agendas 21, un appel à projet lancé par la DRIEE en 2014 et renouvelé en 2015 vise à soutenir les projets en faveur de l'économie verte s'inscrivant dans une démarche agenda 21. Conscientes de cet enjeu, les collectivités comme les acteurs économiques modifient leurs messages pour permettre plus d'actions communes (réhabilitations de zones d'activités, expérimentations d'écologie industrielle et territoriale...). La place grandissante de l'économie circulaire dans les débats facilite cette mise en lien, avec des interlocuteurs de chaque côté et des enjeux communs. La nécessaire articulation entre dynamique économique territoriale et projets territoriaux de développement durable est désormais logique et plaidée par de nombreux acteurs.

Au sein des collectivités, l'engagement dans une dynamique d'agenda 21 a favorisé dans la plupart des cas la mise en place de nouveaux modes de travail plus transversaux, avec parfois la mise en place de réseaux d'agents référents développement durable au sein des services. La mobilisation des agents est néanmoins toujours à soutenir pour qu'elle s'inscrive dans la durée du fait de changement de porteur, mais aussi de possibles essoufflements internes.

Concernant les relations au territoire, l'élaboration des agendas 21 locaux a constitué dans quelques cas la première expérience de démocratie participative menée à l'échelle du territoire concerné. Les phases de concertation ont dégagé un temps d'acculturation sur des sujets complexes et transversaux, tels que la mobilité, la précarité énergétique, la transition énergétique ou encore la coopération Nord-Sud. Elle a également pu faciliter, voire encourager, la mise en place d'instances participatives du type conseils de quartier pour les communes de moins de 80 000 habitants.

État d'avancement des démarches agendas 21 en Île-de-France



Légende

- Lancement et diagnostic
- Élaboration stratégie & plan d'actions
- Mise en œuvre & suivi-évaluation
- 2nd ou 3e agenda 21
- Changement d'échelle territoriale en cours
- Manque d'infos

Paris - Petite couronne

Arcueil
Aubervilliers
Aulnay-sous-Bois
Bourg-la-Reine
Champigny-sur-Marne
Chatenay-Malabry
Chaville
Chevilly-Larue
Choisy-le-Roi
Clichy
Clichy-sous-Bois
Colombes
Courbevoie
Epinay-sur-Seine
Fontenay-sous-Bois
Garches
Gournay-sur-Marne
Issy-les-Moulineaux
La Courneuve
Le Blanc-Mesnil
Le Bourget
Le Kremlin-Bicêtre
Le Pré-Saint-Gervais
Les Lilas
L'Hay-les-Roses
Marolles-en-Brie
Montreuil
Montrouge
Nogent-sur-Marne
Noisy-le-Grand
Noisy-le-Sec
Pantin

Pierrefitte-sur-Seine
Puteaux
Rosny-sous-Bois
Rueil-Malmaison
Rungis
Saint Denis
Saint-Cloud
Saint-Ouen
Sevran
Sèvres
Stains
Sucy-en-Brie
Valenton
Vanves
Vaucresson
Villeneuve-la-Garenne
Villeneuve-Saint-Georges
Villetaneuse
Vincennes
CA Est Ensemble
CA Grand Paris Seine Ouest (GPSO)
CA Hauts de Bièvre
CA Plaine Commune
CA Sud de Seine
CG Hauts-de-Seine
CG Seine-Saint-Denis

Paris - Grande couronne

Achères
Amponville
Athis-Mons

Aubergenville
Auvers-Saint-Georges
Bailly-Romainvilliers
Bessancourt
Bézons
Boigneville
Bray-sur-Seine
Breuillet
Breux-Jouy
Buchelay
Bussy-Saint-Georges
Céty
Cergy
Champcueil
Chartrettes
Chilly-Mazarin
Corbeil-Essonnes
Eaubonne
Emerainville
Enghien les Bains
Ermont
Evry
Fleury-Mérogis
Fourqueux
Garges-lès-Gonesse
Gonesse
Groslay
Herblay
Jouarre
Jouy-le-Moutier
La Ferté-sous-Jouarre
Lagny-sur-Marne
Lardy
Le Mée-sur-Seine

Le Pléssis-Pâté
Le Port-Marly
Les Mureaux
Les Ulis
Lieuxaint
Lisses
Lognes
Magnanville
Marcoussis
Massy
Maurepas
Meaux
Melun
Mennecy
Milly la forêt
Mitry-Mory
Moigny sur Ecole
Montesson
Montry
Noisy-sur-Ecole
Ollainville
Osny
Ozoir-La-Ferrière
Poissy
Prunay-sur-Essonne
Rambouillet
Roissy-en-France
Rosny-sur-Seine
Saint-Brice-sous-Fôret
Saint-Fargeau Ponthierry
Saint-Gratien
Saint-Yon
Sannois
Savigny-le-Temple

Savins
Serris
Souppes-sur-Loing
Torcy
Trilport
Vayres-sur-Essonne
Vélizy-Villacoublay
Vernouillet
Villenois
Villiers-le-Bel
Villiers-sous-Gréz
Viry-Châtillon
Ecouen
PNR Gâtinais Français
PNR Haute vallée de Chevreuse
PNR Vexin français
CC Arpajonnais (CCA)
CC Deux Fleuves
CC Pays de Seine
CC Plaines et Forêts d'Yvelines (PFY)
CC Roissy Porte de France
CA Brie Francilienne
CA Cergy-Pontoise
CA Mantes en Yvelines
CA Marne et Chanteraine
CA Saint Quentin en Yvelines
CA Val de France
CA Val d'Orge (CAVO)
CG Essonne
CG Seine-et-Marne
CR Île-de-France

Appel à projet de la DRIEE pour soutenir la dimension économique des agendas 21

En 2014, la DRIEE Île-de-France a lancé un appel à projet soutenant, au sein d'agendas 21, des projets mettant en œuvre une dynamique économique plus vertueuse au regard des enjeux du développement durable. Le financement s'est porté sur l'ingénierie de la stratégie à l'action (animation, conduite de projet, réalisation d'une étude, etc.). 4 projets ont été retenus :

- l'élaboration d'un projet de territoire en matière d'économie durable axé sur l'économie sociale et solidaire comme vecteur de la transition écologique à Ermont (95),
- l'intégration d'actions d'économie circulaire sur le territoire au sein de la communauté d'agglomération du Val d'Orge (91),
- un projet de rénovation énergétique de pavillons en co-propriété à Jouy-le-Moutier – communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (95),
- la mise en place d'ateliers d'auto-réhabilitation de logements dans une copropriété à Villiers-le-Bel (95).

En 2015, l'appel à projet : « agenda 21 : transition vers une économie verte » est renouvelé, ouvert à candidatures jusqu'au 13 mars 2015 (fiche d'intention) et 4 mai 2015 (dépôt du dossier).

Pour en savoir plus

Présentation de l'appel à projet, les critères de sélection et la procédure sont à retrouver sur le site de la DRIEE <http://teddif.org/spip.php?article384>

Contact : Laurent GUINARD, chargé de projets territoriaux de développement durable à la DRIEE - tél. 01 71 28 45 35, laurent.guinard@developpement-durable.gouv.fr

L'agenda 21, pour l'acceptabilité sociale de l'intensification urbaine, Saint-Yon (91)



L'agenda 21 de la commune de Saint-Yon adopté en 2011 intègre des enjeux forts de limitation de la consommation des espaces agricoles couplée à la sauvegarde du patrimoine environnemental de la commune, le développement d'un éco-cœur de bourg et la promotion d'une diversité architecturale et de rénovation du bâti existant. Pour y répondre, des actions ambitieuses en matière d'aménagement, de gestion des ressources et d'implication de tous ont été menées. Transformant le POS en PLU, la municipalité a adopté une approche durable de l'aménagement, avec une démarche AEU (approche environnementale de l'urbanisme) et éco-village. Un travail important sur l'acceptabilité sociale d'un urbanisme moins consommateur de terres agricoles a également été mené auprès des habitants.

L'agenda 21 de la commune a été reconnu Agenda 21 local France et lauréat des rubans du développement durable en 2013.

Vers une économie circulaire dans le secteur du BTP grâce à l'étude du métabolisme urbain, Communauté d'agglomération de Plaine-Commune (93)



Dans le cadre d'un Contrat de Développement Territorial (CDT), de l'agenda 21 communautaire et avec le soutien de la DRIEE et de l'Union Européenne, Plaine Commune mène une étude de « métabolisme urbain » visant à sensibiliser les acteurs du développement urbain au réemploi de matériaux locaux. Au niveau national, plus de 70 % des déchets produits chaque année sont issus du secteur du BTP (chiffres clés déchets, ADEME,

édition 2014) et sur le territoire de Plaine Commune, un habitant sur trois est concerné par un projet de rénovation urbaine. Ces programmes de construction soulèvent la question de la disponibilité des moyens physiques de leur réalisation, à un coût accessible et de leur soutenabilité. L'étude entend donc évaluer l'impact des tensions sur les ressources naturelles et des exutoires de déchets sur la programmation et la réalisation des projets urbains. Celle-ci propose 4 scénarios d'évolution qui visent à établir une estimation des besoins de matériaux, d'exutoires de déchets et des flux logistiques associés. Diverses expérimentations sont également menées afin de donner des pistes et une mesure de solutions réalisables et viables. Le chantier de Neacuté de l'éco-quartier Confluence à Saint-Denis mène par exemple une expérience de recyclage de béton « in-situ » sur le chantier et l'association Bellastock expérimente le réemploi de matériaux pour la conception de mobilier urbain sur le site de l'île-Saint-Denis. Enfin, des auditions de différents experts permettent d'avancer une première série de propositions plus expérimentales ou opérationnelles afin de compléter l'exercice prospectif.

D'une manière générale, l'étude montre la nécessité d'une approche systémique : sensibiliser les élus qui impulsent les grandes lignes du développement urbain, les services techniques de la collectivité et les aménageurs mais aussi analyser comment les habitants vont consommer, habiter, se déplacer... Si la démarche systémique est complexe, elle n'en est pas moins nécessaire pour trouver les réponses globales et dépasser le cumul des visions et intérêts segmentés, incapables de gérer les biens communs que sont les ressources naturelles. Le changement de paradigme économique implique de recycler davantage le bâti existant et de changer les modes de transports : par exemple en favorisant le transport par voie fluviale, modeste à Plaine Commune au regard des capacités du territoire. Il s'agit également, notamment pour la construction de parkings en sous-sol, de moins excaver, ces travaux mettant à jour des terres souvent polluées qu'il faut ensuite traiter ou exporter vers des établissements spécialisés. Tous ces changements nécessitent la mise en place de formations et l'acquisition de bonnes pratiques. En effet, dans un contexte de concurrence exacerbée où chaque entreprise cherche à minimiser ses coûts, la recherche d'économies sur les transports ou le réemploi de matériaux peuvent être attrayants économiquement. Seulement, ces solutions ne sont pas immédiatement rentables, pouvant coûter davantage à court terme que des solutions existantes. L'un des enjeux de cette transformation est donc de dépasser « le coût de la transition ».

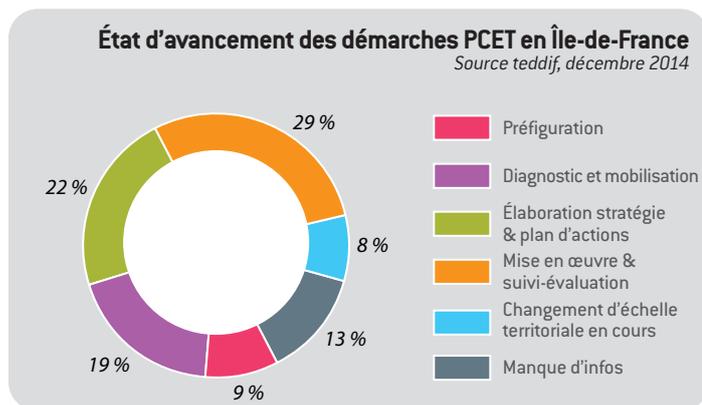
Enfin, la mise en place d'une économie circulaire «de la construction et du bâtiment » sera une source de création d'emplois nouveaux locaux, qualifiés et qui, collectivement permettrait à tout le monde d'y gagner.

7 Pour en savoir plus...

Site de la communauté d'agglomération de Plaine Commune, rubrique écologie urbaine : www.plainecommune.fr/nos-actions/ecologie-urbaine/

Des PCET toujours en construction, le bâti, toujours priorité des PCET franciliens et un panel d'actions en progression

En décembre 2014, la plupart des collectivités franciliennes ont terminé leur diagnostic et sont en phase de construction du programme d'actions et de début de mise en œuvre. La phase opérationnelle des démarches est en cours montrant une diversification croissante du panel d'actions et des modes de financement. Par ailleurs, à l'heure où les incertitudes sont grandes sur l'évolution des périmètres de projet et la répartition des compétences entre collectivités et EPCI, quelques collectivités s'organisent pour le changement d'échelle de leur PCET par anticipation des réformes en cours. Sur la carte, cela correspond à la catégorie « Changement d'échelle territorial en cours ».



S'il apparaissait complexe en 2011 au lancement des plans d'actions, le sujet du financement des actions et de la démarche PCET a commencé à s'éclaircir. Les collectivités ont en effet de plus en plus recours aux certificats d'économie d'énergie (CEE), au conseil en énergie partagé (CEP), et au financement participatif et citoyen pour les projets d'énergies renouvelables. Par ailleurs, le territoire francilien est assez largement couvert par des structures de l'ingénierie, puisqu'il compte 7 agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) et des fonds à destination des collectivités sont également mobilisables à l'échelle régionale.

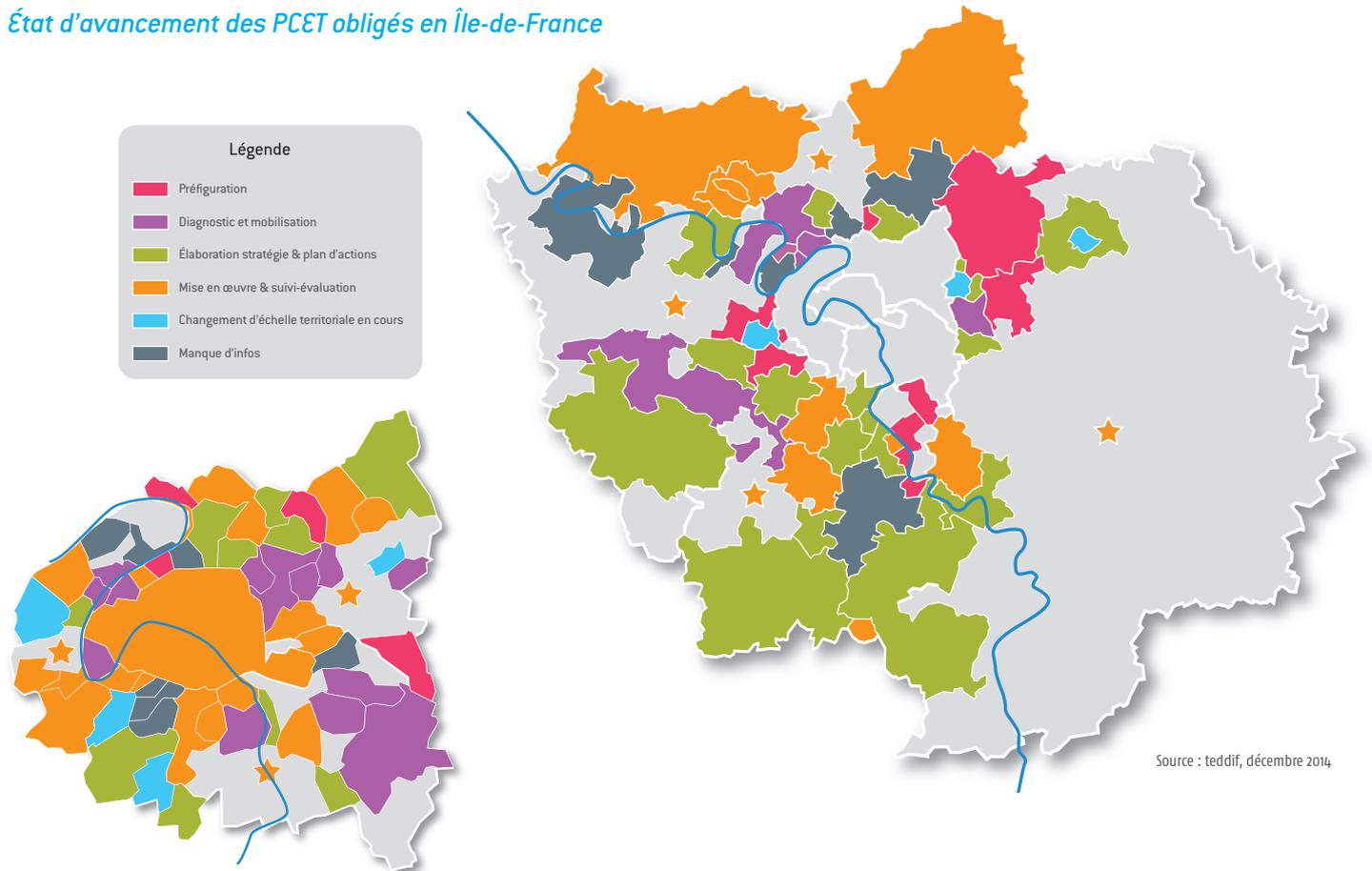
Les collectivités continuent d'agir en priorité sur le bâti, en particulier sur leur patrimoine propre. Des actions sont menées pour lutter contre la précarité énergétique et progresser dans la rénovation et la performance énergétique des bâtiments, par exemple au niveau d'opérations type OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) et dans les copropriétés. Des initiatives nombreuses permettent de faciliter l'accès des transports en commun, de développer des modes doux ou de soutenir les plans de déplacements de l'administration et inter-entreprises. Les PCET invitent également à changer d'approche sur l'utilisation de la voiture avec des dispositifs d'autopartage, de covoiturage... ouvrant la voie à une approche « services ». La dimension économique s'intègre également progressivement, avec le développement d'actions relevant de l'économie circulaire.

La qualité de l'air et la prise en compte du volet adaptation au changement climatique sont encore insuffisamment traitées dans les PCET franciliens même si les collectivités les plus avancées s'emparent progressivement de ces sujets. Enfin, il est bon de rappeler que le plan climat se présente sous une approche sectorielle même s'il a vocation – comme les agendas 21 - à décloisonner pour plus d'efficacité et de cohérence par rapport aux différentes politiques publiques portées par la collectivité (aménagement, transport, adaptation, consommation...).

Pour aller plus loin...

- Panorama des dispositifs d'accompagnement des PCET franciliens », Teddif, 2013 : www.teddif.org/spip.php?article317
- L'actualité de la DRIEE en matière d'énergie-climat-air : www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/energie-climat-air-r35.html
- Les aides régionales et appel à projets du Conseil régional Île-de-France : www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets
- Offre de l'ADEME en Ile-de-France à destination des collectivités : <http://ile-de-france.ademe.fr/notre-offre/collectivites/presentation-de-loffre>

État d'avancement des PCET obligés en Île-de-France



Source : teddif, décembre 2014

Paris - Petite couronne

Antony
Asnières-sur-Seine
Aubervilliers
Aulnay-sous-Bois
Bondy
Boulogne-Billancourt
Champigny-sur-Marne
Clamart
Clichy
Clichy-sous-Bois
Conflans-Sainte-Honorine
Colombes
Courbevoie
Créteil
Drancy
Epinaux-sur-Seine
Fontenay-sous-Bois
Issy-les-Moulineaux
Le Blanc-Mesnil
Levallois-Perret
Montreuil
Nanterre
Neuilly-sur-Seine
Noisy-le-Grand
Noisy-le-Sec
Pantin

Paris
Puteaux
Rueil-Malmaison
Saint Denis
Saint-Ouen
Sevran
Sèvres
Villejuif
Vitry-sur-Seine
Ivry-sur-Seine
Saint-Maur-des-Fossés
CC Châtillon - Montrouge
CA Clichy sous Bois -
CA Montfermeil
CA Est Ensemble
CA Grand Paris Seine Ouest
(GPSO)
CA Hauts de Bièvre
CA Plaine Centrale du Val de
Marne
CA Plaine Commune
CA Seine-Défense
CA Sud de Seine
CA Terres de France
CA Vallée de la Marne
CA Aéroport du Bourget
CA Haut Val de Marne
CA Mont Valérien

CA Val de Bièvre
CG Hauts-de-Seine
CG Seine-Saint-Denis
CG Val de Marne

Grande couronne

Argenteuil
Boigneville
Cergy
Chelles
Evry
Meaux
Poissy
Saint-Germain-en-Laye
Sarcelles
Sartrouville
Versailles
PNR Gâtinais Français
PNR Haute vallée de Che-
vreuse
PNR Oise-Pays de France
Vexin français
CC Arpajonnais (CCA)
CC Boucle de la Seine
CC Etampois Sud Essonne
(CCESE)

CC Plaines et Forêts d'Yveline
(PFY)
CC Plaines et Monts de France
CC Roissy Porte de France
CC Val d'Essonne (CCVE)
CA Argenteuil - Bezons
CA Brie Francilienne
CA Cergy-Pontoise
CA les Lacs de l'Essonne
(CALE)
CA Mantes en Yvelines
CA Marne et Chanteraine
CA Marne la Vallée - Val Maubuée
CA Plateau de Saclay (CAPS)
CA Saint Quentin en Yvelines
CA Seine-Essonne (CASE)
CA Val de France
CA Val d'Orge (CAVO)
CA Vallée de Montmorency
CA Deux Rives de la Seine
CA Europ'Essonne (CAEE)
CA Evry Centre Essonne (CAECE)
CA Le Paris
CA Les Portes de l'Essonne
(CALPE)
CA Marne et Gondoire
CA Melun Val de Seine
CA Pays de Meaux

CA Val d'Yerres (CAVY)
CA Val et Forêt
CA Versailles Grand Parc
(C.A.V.G.P.)
SAN Sénart Ville Nouvelle
CG Essonne
CG Seine-et-Marne
CG Yvelines
CG Val d'Oise
CR Île-de-France

Démarche territoriale de développement durable

Communauté d'agglomération de Marne-et-Chantereine



Marne et Chantereine a inscrit dès 2005 et à l'article premier de ses statuts, son projet dans une démarche communautaire de développement durable à mettre en œuvre au travers d'un Agenda 21 intercommunal pour l'ensemble des compétences retenues. L'engagement de la CAMC sur l'élaboration et la mise en œuvre de son PCET date de 2011. Cette décision de renforcer l'Agenda 21 sur son volet climat-énergie a pour objectif de répondre aux enjeux énergie-climat qu'elle reconnaît et adopte pour son territoire ; et pour atteindre l'objectif de réduction de 75 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire à l'horizon 2050. Les élus communautaires et communaux ont été associés à la préfiguration du PCET conduite sur l'année 2013 et clôturée avec le vote de l'acte d'engagement du PCET par les 4 communes et la communauté d'agglomération. Ce texte fondateur constitue le socle commun de référence de la démarche climat-énergie du territoire de Marne et Chantereine jusqu'en 2050 et sur lequel chacun peut décider de s'engager. Il présente la vision et la stratégie du territoire, les périmètres en termes d'étendue et de profondeur à donner au projet ainsi que les moyens alloués.

Aujourd'hui, les études de diagnostics (Bilans carbone patrimoines et services des 4 villes et de la communauté, Bilan carbone territoire, diagnostic énergétique, étude de vulnérabilité au changement climatique, analyse de la contribution du territoire aux objectifs du SRCAE) menées avec le soutien de l'ADEME dans le cadre de l'établissement du profil climat énergie territorial sont en phase de finalisation. Enfin, Chelles, la ville centre, vient d'être lauréate « territoire à énergie positive en devenir » pour un programme d'actions visant à intégrer projets urbains, métropolisation et transition énergétique. »

Pour en savoir plus

Sur le PCET de Marne-Chantereine : www.marne-chantereine.fr/spip.php?article992

Mutualiser les événements de concertation en vue de réaliser des plans d'actions Climat-Air-Énergie territorialisés, Communauté d'agglomération Est Ensemble (93)



Accompagné par l'ADEME dans le cadre de l'AMI PCET et du contrat d'objectif territorial (COT), la communauté d'agglomération Est Ensemble a finalisé en juin 2014 son diagnostic territorial ainsi que l'ensemble des bilans carbone patrimoine et compétence des villes et des OPH de son territoire. Un groupement de commande a été initié par la communauté d'agglomération, auquel participe 4 villes membres (2 villes dans l'obligation de se doter d'un PCET : Bondy et Pantin et 2 villes volontaires : Bagnole et Bobigny) afin de mutualiser la réalisation des futurs PCET. La stratégie de concertation est en cours d'élaboration et vise, d'ici fin 2015, à fournir à chaque territoire partenaire un plan d'actions territorialisé. Avec l'agence locale de l'énergie et du climat MVE, Est Ensemble souhaite développer des actions opérationnelles comme l'organisation de la 2^e saison du défi familles à énergie positive auquel 70 foyers participent.

Pour en savoir plus

- Sur le PCET de la communauté d'agglomération Est Ensemble : www.est-ensemble.fr/pcet
- Sur le défi familles à énergie positive : www.est-ensemble.fr/faep

Cop21, une mobilisation en marche dans les territoires

L'année 2015 est celle de la "Cop21" (conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) qui se tiendra du 30 novembre au 11 décembre 2015 sur le site Paris-le Bourget (93). Entre 20 000 et 25 000 personnes sont attendues pour la conférence, 40 000 au total.

À dix mois de l'événement, une grande effervescence est déjà perceptible en Île-de-France. Les territoires se mobilisent, encouragés par des mécanismes de soutien émanant du conseil régional ou des structures infra. Ces derniers soutiennent également la société civile, déjà très présente pour s'inscrire dans la transition écologique, peser sur le débat international et agir au niveau local.

Nul doute que cette mise en mouvement aura des effets sur la mobilisation des acteurs des territoires pour contribuer aux projets territoriaux de développement durable et surtout, replacer ces sujets au cœur des enjeux et des politiques publiques. Le calendrier des manifestations prévues tout au long de l'année, déjà bien rempli, en témoigne.

Principales manifestations s'inscrivant dans le cadre de la Cop21 en Île-de-France

Mars 2015

- 3^e journée régionale climat : gaz à effet de serre, bien évaluer pour mieux agir – 11 mars, Paris
- 12^e forum international de la météo et du climat – du 28 au 31 mars, Hotel de ville de Paris

Avril 2015

- Conférence internationale énergie climat de l'ARENE – 13 avril
- Conférence agenda 21 du conseil régional d'Île-de-France – 14 avril, Paris

Mai 2015

- Paris Climate Week – du 19 au 22 mai 2015, Paris
- Semaine Européenne du développement durable – du 30 mai au 5 juin

Juin 2015

- Forum agenda 21 du conseil régional d'Île-de-France et rencontre régionale Teddif – 2 juin, Paris
- Journée mondiale de l'environnement – 5 juin
- Débat citoyen planétaire – 6 juin
- Semaine européenne de l'Énergie – du 22 au 26 juin

Juillet 2015

- Sommet mondial climat et territoires – 1 et 2 juillet, Lyon
- Our common future under climate change – du 7 au 10 juillet, UNESCO, Paris

Septembre 2015

- Semaine européenne de la mobilité

Novembre 2015

- Conference of Youth – du 22 au 19 novembre, Villepinte

Pour en savoir plus

- Site officiel de l'événement : www.cop21.gouv.fr
- L'agenda des événements sur le site de l'ARENE : www.arenedf.org
- EKOPOLIS: « Lutte contre le Changement climatique : découvrez, visitez, échangez » : le programme des acteurs de la construction et de l'aménagement durable en Île-de-France, <http://www.ekopolis.fr/> (mise en ligne du programme le 24 mars)
- Calendrier collaboratif de la région : www.iledefrance.fr/agendaanneeclimat

Perspectives

En 2014 et début 2015, l'avancement des agendas 21 et PCET entrés dans des phases d'élaboration de stratégies et de mise en oeuvre ainsi que les nombreuses reconnaissances remportées par les collectivités franciliennes illustrent une réelle dynamique qui se pérennise dans les territoires. Les actions se diversifient, les collectivités innovent et renforcent la dimension partenariale, démocratique et économique des projets s'ouvrant à de nouveaux modes de mobilité et de consommation.

L'année 2015 est prometteuse de moindres incertitudes pour les collectivités, avec le vote de la loi de transition énergétique vers la croissance verte et de la loi dite NOTRe qui devrait préciser le projet de Métropole du Grand Paris créée au 1^{er} janvier 2016. Date à laquelle les nouvelles régions prendront également leur rôle de chef de file du développement durable. Il s'agira donc pour les territoires d'intégrer et d'anticiper les évolutions territoriales qui prendront effet début 2016 dans la conduite de leurs projets territoriaux de développement durable.

La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable adoptée début 2016 insiste d'ores-et-déjà sur la capacité des agendas 21 et PCET à mobiliser les acteurs des territoires et placent ces projets comme des réponses locales aux enjeux de la transition écologique.

Questions globales, les enjeux énergie, climat et développement durable des territoires seront également mis à l'honneur dans la tenue de la "COP 21" fin 2015, avec une mobilisation associative et territoriale sans précédent. La rencontre régionale du réseau Teddif prévue le 2 juin 2015 s'inscrira dans cette dynamique, donnant des clés aux collectivités pour décrypter et tirer tous les potentiels des évolutions des périmètres et des compétences pour une transition écologique toujours réaffirmée.

Animation et coordination
du réseau teddif

Isabelle Robinot-Bertrand

i.robinot-bertrand@etd.asso.fr
tél. 01 43 92 67 91

&

Bénédicte Pachod

b.pachod@etd.asso.fr
tél. 01 43 92 68 15

Créé en 2002, **teddif** (territoires, environnement et développement durable en Île-de-France) est une réponse commune de la DRIEE, de la direction régionale de l'Ademe, de l'Arene Île-de-France, du conseil régional Île-de-France et de l'association Etd pour faciliter l'appropriation des principes du développement durable par les collectivités.

Le but est aussi de leur permettre de repérer et de mieux connaître les acteurs régionaux susceptibles de les guider dans leur démarche. Des organismes régionaux tels que l'IAU Île-de-France, Natureparif, l'Agence de l'eau Seine Normandie, interviennent occasionnellement en apportant leur expertise.

teddif propose des temps d'échanges, de sensibilisation, favorise le partage de connaissances et d'expériences, fait connaître des outils et démarches.

teddif s'adresse principalement aux collectivités mais aussi aux acteurs susceptibles de contribuer à leurs projets de développement durable (services de l'État, associations, chambres consulaires, etc.).

teddif est ouvert à tous les acteurs de la région Île-de-France intéressés.

www.teddif.org

